

CONSTERNATION

Un goût amer et un grand sentiment d'injustice m'a envahi après la lecture du Protocole d'Accord ayant trait aux Polices Municipales. Je pense résumer ainsi le sentiment de milliers d'entre nous !!!

Aucun apport notoire et digne de ce nom n'est venu modifier le texte originel.

Dans de telles conditions, on peut légitimement se poser la question de savoir qui avait intérêt à valider ce texte !

Certainement pas l'énorme majorité des agents constituant la base et par conséquent les forces vives de notre profession.

On pourrait essayer de vous faire croire le contraire, mais la plupart des mesures concernant la Catégorie C auraient été adoptées lors de la prochaine réforme du statut de la F.P.T.

Non ! Définitivement Gardiens, Gardiens Principaux, Brigadiers et Brigadiers Chefs vous n'étiez pas la préoccupation première et principale des acteurs signataires du dit protocole.

Alors, en lisant de plus près les différents chapitres, les seuls véritables bénéficiaires sont les mêmes agents que ceux « auréolés » en 1999 ... Ce qui je pense, aujourd'hui, ne constitue plus une surprise pour personne !!!

L'amertume que j'éprouve, pour l'heure, est à la hauteur des espérances que les membres de la Commission Nationale P.M du S.A.F.P.T avaient placées dans les écrits de Monsieur HORTEFEUX.

Pour mémoire, Monsieur le Ministre délégué aux Collectivités Territoriales avait trouvé nos propositions très intéressantes et nous invitait à une entrevue dont la date restait à déterminer. Force est de constater qu'aucune suite n'a été donnée à cette lettre et qu'aucune de nos propositions « jugées intéressantes » ne figure dans le protocole définitif !

Seul subsiste, désormais, l'espoir de faire voter des amendements au texte retenu.

En prenant connaissances des déclarations faites dans « La Gazette des Communes », par les représentants syndicaux signataires, de prochaines négociations devraient être menées. Il est à espérer fortement que ces futures discussions concernent surtout les « laissés pour compte » de ces sept dernières années et que cela débouche sur des propositions concrètes ... sans ces résultats, certains devront répondre et assumer leurs décisions du moment !!!

Car il est légitime de se demander, au travers de l'accord signé le 25 avril 2006, si le Gouvernement n'a pas fait accepter aux représentants syndicaux présents ses seules attentes concernant notre Cadre d'emplois en donnant une compensation aux « nantis » de 1999.

Le S.A.F.P.T restera donc vigilant à l'évolution future des négociations et tentera, si la possibilité lui est offerte de participer à ces réunions, de faire remonter les revendications des Policiers Municipaux situés non pas au sommet de la pyramide mais à son origine !

Je ne peux conclure sans avoir une pensée émue pour nos collègues de la P.M de Cannes qui mènent un combat forcené contre leur Directeur de Police en place depuis 2001.

Le Protocole d'Accord signé dernièrement pourrait sonner le glas de leur lutte ... et officialiser la personne dans ses fonctions.

On peut aisément mesurer les conséquences risquant de découler d'une telle mesure !!! Quel gâchis au regard de toutes les batailles livrées par les Polices Municipales afin de faire respecter nos statuts...

Bruno CHAMPION
Responsable de la Commission Police Municipale
S.A.F.P.T